



L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

DROIT ET ACTION PUBLIQUE

Sous la direction de la Professeure Sophie Weerts

Inscriptions: www.unil.ch/idheap/dap

IDHEAP
 Institut de hautes études en administration publique
 Université de Lausanne
 Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne
 Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens
 Téléphone: +41 (0)21 692 68 00, Fax: +41 (0)21 692 68 09
 E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap

Unil
 UNIL | Université de Lausanne
 IDHEAP
 Institut de hautes études
 en administration publique



La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.
www.formation-continue-unil-epfl.ch



Unil
 UNIL | Université de Lausanne
 IDHEAP
 Institut de hautes études
 en administration publique

CONTEXTE & THÉMATIQUE

Depuis les années 1990, il est généralement observé que, sous l'influence des transformations sociales, les deux figures-clés du droit public – la loi et l'État – s'inscrivent dans une logique de mutation. Ainsi, la loi – prise au sens large – voit son champ d'intervention concurrencé par des instruments non obligatoires – par exemple la recommandation –, lesquels font émerger l'idée d'un « droit souple », d'un « droit mou ». Quant à l'État, traditionnellement décrit à travers les modèles d'État libéral puis d'État social, il s'inscrit davantage dans la figure de l'« État propulsif » (C.-A. Morand [1991]). Il n'est alors plus seulement appréhendé à l'aune de ses compétences régaliennes ou sociales, mais dans la perspective de politiques publiques, lesquelles sont le réceptacle de ces différentes formes de droit.

OBJECTIFS & UTILITÉ

- Acquérir une connaissance approfondie des instruments normatifs à disposition de l'administration publique d'un point de vue historique, comparatif, politique et institutionnel
- Connaître les procédures d'adoption, d'application et de contrôle des différents instruments
- Être capable d'identifier les différents instruments normatifs utilisés dans une politique publique
- Pouvoir analyser et expliquer les avantages et inconvénients de l'utilisation de ces instruments ainsi que leur effectivité

PUBLIC CIBLE

- Participant-e-s au MAS en administration publique (MPA)
- Responsables politiques et membres des institutions publiques au niveau fédéral, cantonal et communal
- Représentant-e-s de partis politiques, groupes d'intérêt ou organisations à non but lucratif
- Toute personne désireuse approfondir sa connaissance des instruments normatifs de l'action publique

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Le cours entend suivre une approche dynamique combinant des méthodes d'enseignement de type cours ex-cathedra, activités de groupe (jeux de rôle, travail de rédaction) et conférences d'intervenant-e-s externes. Ainsi, il s'agit de mettre en commun connaissances théoriques et pratiques. Les participant-e-s seront invité-e-s à jouer un rôle actif dans le cadre de la formation, en contribuant à la réflexion théorique et partageant leurs expériences professionnelles.

THÈMES ABORDÉS

- Panorama des instruments normatifs: droit dur et de soft law
- Portée et limite du principe de légalité
- La diversité des auteurs de la norme: autorités publiques, semi-publiques ou entités privées
- Le processus de formation de la norme
- La diversité des moyens et des autorités de contrôle de la norme
- La question de l'usage des « nudges » par l'administration publique
- La question de l'inflation législative

Ces deux mouvements témoignent d'une transformation générale du droit. En Suisse, l'administration publique n'échappe pas à ce double mouvement. L'objet de ce cours est dès lors de présenter, analyser et expliquer cette double évolution en conjuguant connaissances théoriques et pratiques. Plus précisément, il s'agira d'une part d'appréhender la diversité des normes régulant ou régulant l'action publique et le comportement des usagers et, d'autre part, d'évaluer l'usage et l'efficacité de ces normes quant à la définition et application de politiques publiques choisies et dans le respect du principe de légalité suivant lequel « le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Direction du cours

Professeure Sophie Weerts, tél. : 021 692 69 60. Courriel : sophie.weerts@unil.ch.

Assistante: Amalia Sofia, tél. : 021 692 68 85. Courriel : amalia.sofia@unil.ch.

Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente.

Inscription, dates et horaires

Toutes les informations sont disponibles sur le site du cours www.unil.ch/idheap/dap.

Certificat et attestation

La participation active et régulière à la formation ainsi que la rédaction d'un travail permettent l'obtention d'un certificat de formation continue/Certificate of Advanced Studies (CAS) en Administration Publique avec mention de la spécialisation délivré par l'IDHEAP, Université de Lausanne et correspondant à 10 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

Les participant-e-s ayant suivi la formation mais qui renoncent à présenter un travail écrit, reçoivent une attestation de présence (sans crédits ECTS).

Finance d'inscription

CHF 3'900.– pour l'ensemble du cours (documentation comprise) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours.

Un rabais de 5 % jusqu'à concurrence de CHF 500.– par formation est accordé aux diplômé-e-s MPA, DAS et CEMAP, Docteur-e-s IDHEAP et gradué-e-s Master PMP souhaitant suivre un CAS ou un SSC organisé par l'IDHEAP. Ce rabais ne s'applique pas aux participant-e-s du DAS souhaitant suivre le MPA.

En cas de désistement dans les trois semaines avant le début du cours un montant de 50 % est perçu. Si le désistement intervient moins de 5 jours avant le début du cours, l'entier de la finance reste dû.